

**Nombre de délégués :**

En exercice	114
Présents	60
Procurations	09
Votants	69

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°9-140425

OBJET : BUDGET DU SPIC PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 04 avril 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE		
CALVIAC EN PERIGORD		Sylvie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC-AILLAC	Andrée CAMBIER	
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
SALIGNAC-EYVIGUES		
SIMEYROLS		Jean-Pierre PLANCHE
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES		Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC		Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	LESCURE Odile	
CASTELNAUD LA CHAPELLE		
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	Sylvain MARTEGOUTTE
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT		Véronique BENITTA
ST CYBRANET		Alain BIELHER
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT		François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Éric HAUTESSE	Jacqueline JOUANEL

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS		
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROY	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL		Catherine BERTHELOT
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER		Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC		
ST LEON SUR VEZERE		Gé KUSTERS
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLED
VALOJOUX	Odile ROUX	Jean-Pierre MEGE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
-------------------	-------------	----------------

AR Prefecture

024-252402284-20250414-9_140425-DE
Reçu le 22/04/2025

LA ROQUE GAGEAC
MARCILLAC ST QUENTIN
MARQUAY
PROISSANS
SARLAT LA CANEDA
ST ANDRE-ALLAS
ST VINCENT DE COSSE
ST VINCENT LE PALUEL
STE NATHALENE
TAMNIES
VEZAC
VITRAC

Jérôme PEYRAT
Anne-Marie MALBEC
Claire VEYSSEYRE
Patrick CROUZILLE

Jean-Jacques ALBIE
Benoit CAMPAGNE
Christine DANGREMONT
Frédéric TACHE

Christian ROBLES

Jacques TUNEU
Marcelle DELIBIE
Nathalie GLEMAREC

Eric ALARD

Christian SESTARET

Le quorum est atteint.

Ont donné procuration :

- 1/Chrystèle MARJARIE (Salignac-Eyvignes) donne procuration à Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (St Crépin et Carluçet)
- 2/Marion CHAPUT (St Genies) donne pouvoir à Gérard TEILLAC (St Crépin et Carluçet)
- 3/Claudine FARFAL (St Cybranet) donne procuration à Alain BIELHER (St Cybranet)
- 4/Lilian GILET (St Laurent la Vallée) donne procuration à Jean-Pascal FARINA (Veyrines de Domme)
- 5/Hervé MENARDIE (St Martial de Nabirat) donne pouvoir à François DEFONTAINE (St Martial de Nabirat)
- 6/Sylvain BRULEY (Allas les Mines) donne procuration à Yves GAROUTY (Allas les Mines)
- 7/Pierrette BLEMONT (Sergeac) donne pouvoir à Catherine BERTHELOT (La Chapelle Aubareil)
- 8/Jean-Jacques de PERETTI (Sarlat-La Canéda) donne pouvoir à Jérôme PEYRAT (La Roque-Gageac)
- 9/Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-La Canéda) donne pouvoir à Patrick CROUZILLE (Proissans)

Etaient excusés : Jean-Marie DESCAMP (Aubas), Pierre CHEVALIER (Borrèze), Christiane DESMOULINS (Nabirat), Jacques FERBER (Salignac-Eyvignes), Dominique HERMENAULT (Borrèze), Isabelle MONTGERMONT (Tamniès), Marc PONS (Tamniès).

Secrétaire de séance : M. Patrick CROUZILLE (Proissans).

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2024 du SPIC PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT :

TOTAL REALISATIONS + REPORTS	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	780 976,00	783 363,74	2 387,74
Section d'investissement	185 618,48	268 872,17	83 253,69
	966 594,48	1 052 235,91	85 641,43
RESTES A REALISER	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	0	0	0
Section d'investissement	46 350,00	0,00	-46 350,00
RESULTATS TOTAUX	Dépenses €	Recettes €	Solde exécution €
Section de fonctionnement	780 976,00	783 363,74	2 387,74
Section d'investissement	231 968,48	268 872,17	36 903,69
TOTAL	1 012 944,48	1 052 235,91	39 291,43

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>

AR Prefecture

024-252402284-20250414-9_140425-DE
Reçu le 22/04/2025

Considérant la délibération n°7-140425 en date du 14 avril 2025 portant sur le compte administratif 2024 du BUDGET du SPIC PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT,
Considérant que le résultat d'investissement (83 253,69 €) est supérieur aux restes à réaliser (46 350,00 €) et que par conséquent il n'y a pas de besoin de financement à couvrir au compte 1068,
Considérant que les dépenses de travaux sont effectuées sur fonds propres,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 14 avril 2025,

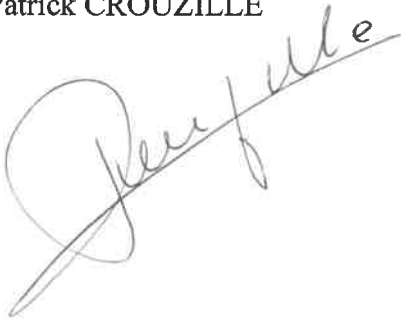
Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'affecter au budget du SPIC Périgord noir Environnement 2025, les résultats d'exploitation de l'exercice 2024 de la manière suivante : section de fonctionnement/recettes en report au compte 002 : 2 387,74 Euros,

-DECIDE d'affecter en recettes d'investissement au compte 001 : 83 253,69 Euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Patrick CROUZILLE



Le Président,
Jérôme PEYRAT

